

DEPARTEMENT
NORD
CANTON
DENAIN
COMMUNE
DENAIN

REPUBLIQUE FRANÇAISE

Liberté-Égalité-Fraternité

ARRÊTE DU MAIRE

Envoyé en préfecture le 01/06/2026

Reçu en préfecture le 01/06/2026

Publié le

ID : 059-215901729-20260528-260528AI_026DGS-AI

ARRETE PORTANT DESIGNATION DES REPRESENTANTS DU COLLEGE DES ELUS AU COMITE SOCIAL TERRITORIAL

Le Maire de la Ville de DENAIN,

Vu le Code général des collectivités territoriales ;

Vu la partie législative du Code général de la fonction publique, et notamment le titre V du livre II ;

Vu la partie réglementaire du Code général de la fonction publique, et notamment le titre V du livre II ;

Vu la délibération du Conseil municipal n°7 en date du 30 avril 2026 fixant le nombre de représentants du personnel au sein du Comité social territorial et au sein de la formation spécialisée à 5 titulaires et 5 suppléants ;

Considérant qu'il appartient à l'autorité territoriale, en vertu de l'article R252-30 du Code général de la fonction publique, de désigner les représentants du collège « employeur » du Comité Social Territorial parmi les membres du conseil municipal ;

Considérant que la Présidence du Comité Social Territorial incombe à l'autorité territoriale où à son représentant qui ne peut être qu'un élu local ;

Considérant que le Président du Comité Social Territorial forme, avec les membres représentant de la collectivité, le collège des représentants de la collectivité ;

ARRETE

ARTICLE 1 : sont désignés en qualité de membres du Comité Social Territorial représentant la collectivité, les élus suivants :

REPRESENTANTS TITULAIRES	REPRESENTANTS SUPPLEANTS
Mme Yamina MOHAMED	M. Wassim SCHUTZ
M. David AUDIN	Mme Nadine DUPONT
Mme Christiane BIREMBAUT	M. Lakdar ZAOUI
M. Frédéric COTTON	Mme Rania METRAU
Mme Emilie GENELLE-GILBERT	M. Guy CHATELAIN

ARTICLE 2 : Le présent arrêté sera notifié aux intéressés.

DEPARTEMENT
NORD
CANTON
DENAIN
COMMUNE
DENAIN

REPUBLIQUE FRANÇAISE

Liberté-Égalité-Fraternité

ARRÊTE DU MAIRE

Envoyé en préfecture le 01/06/2026

Reçu en préfecture le 01/06/2026

Publié le

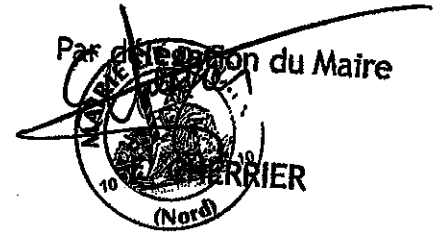
ID : 059-215901729-20260528-260528A1_026DGS-AI

ARTICLE 3 : Le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours gracieux devant le Maire ou d'un recours contentieux auprès du Tribunal Administratif de Lille, situé (5 rue Geoffroy Saint Hilaire CS 62039 59014 LILLE Cedex, télécopie 03.59.54.24.45) dans un délai de deux mois à compter de sa transmission au représentant de l'Etat et de sa publication. Le tribunal administratif peut être saisi par l'application informatique « Télérecours citoyens » accessible par le site internet <http://telerecours.fr>.

Fait à Denain, le 28/05/2026

Le Maire

Par délégation du Maire



Certifié exécutoire par le Maire, compte tenu de la réception en Sous-Préfecture le1...JUN 2026 et de la publication le1.5 JUIN 2026.....

Notifié le :

NOM	DATE	SIGNATURE
Mme Yamina MOHAMED	3/06/2026	<i>Mohamed</i>
M. David AUDIN	15/06/2026	<i>David Audin</i>
Mme Christiane BIREMBAUT	5-106/2026	<i>Mme Birembaut</i>
M. Frédéric COTTON	5/6/26	<i>Frédéric Cotton</i>
Mme Emilie GENELLE-GILBERT	3/06/2026	<i>Emilie Genelle-Gilbert</i>
M. Wassim SCHUTZ	12/06/26	<i>Wassim Schutz</i>
Mme Nadine DUPONT	3/06/2026	<i>Nadine Dupont</i>
M. Lakdar ZAOU	11/06 216	<i>Lakdar Zaoui</i>
Mme Rania METRAU	03/06/2026	<i>Rania Metrau</i>
M. Guy CHATELAIN	03/06/26	<i>Guy Chatelain</i>